

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 10 février 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-02-04

**Objet de la
délibération :**

INSPECTION CAMERA DES
RESEAUX D'EAUX USEES DANS
LES PERIMETRES DE
PROTECTION DES PUIITS DE

ST ANDRE LE PUY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200864-20250210-BS25-02-04-DE

APPROBATION DE LA

Accusé certifié exécutoire

MISSION D'ASSISTANCE A

Réception par le préfet : 17/02/2025

MAINTIEN D'OUVRAGE

Publié le 17/02/2025

PROPOSE PAR LA SOCIETE

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

PERCET Serge

OULION Emmanuel

Secrétaire élu (e) pour la session

LICTEVOUT François-Xavier

DELIBERATION NOTIFIEE A :

Sous-Préfecture

Trésorerie de Saint-Galmier

SED

OBJET : INSPECTION CAMERA DES RESEAUX D'EAUX USEES DANS LES PERIMETRES DE PROTECTION DES PUIITS DE ST ANDRE LE PUY - APPROBATION DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PROPOSE PAR LA SOCIETE SED

Monsieur le Président présente la proposition de la société SED concernant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'inspection caméra des réseaux d'eaux usées dans les périmètres de protection des puits de Saint André le Puy.

Cette mission s'élèverait à 38 929.70 € et comprendrait 3 phases :

Phase 1 – Inventaire et analyse des données :	4 807.90 €
Phase 2 - Diagnostic des investigations complémentaires :	20 106.60 €
Phase 3 – Etudes de scénarios :	14 015.20 €

Les membres du bureau sont sollicités pour approuver cette mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ☛ Approuvent l'offre du Bureau d'Etudes SED pour un montant de rémunération de 38 929.70 € Ht, telle qu'annexée,
- ☛ Disent que des crédits sont prévus aux budgets eau,
- ☛ Autorisent M. le Président à signer le marché, tel qu'annexé,
- ☛ Sollicitent les aides du Département de la Loire et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A MONTROND LES BAINS, LE 14 FEVRIER 2025
Le Président,
Jacques LAFFONT.



Le Secrétaire de Séance,
Jean-François RASCLE

